

Le Lien des 3 provinces

Bulletin de la Communauté de Communes des 3 provinces - Semestriel n° 2 - Mars 2016



Vers une nouvelle
dynamique territoriale
et partenariale



SOMMAIRE

LA VIE COMMUNAUTAIRE 2/3

LES SERVICES 4/5/6

LES FINANCES 7

LES PROJETS 8

Les Rendez-vous des Entrepreneurs

Depuis le début de 2015, nous avons décidé de travailler sur le développement économique de notre territoire avec les entrepreneurs installés sur la Communauté de Communes des 3 provinces, et tout d'abord les industriels.

Notre 3^e Rendez-vous des Entrepreneurs s'est tenu le 15 décembre 2015, en présence des principaux chefs d'entreprises locaux et de l'AD2T (Agence de développement du tourisme et des territoires du Cher).

L'objectif de ces rencontres est de développer le secteur économique et l'emploi sur notre territoire. L'approche professionnelle des chefs d'entreprise, les problèmes qu'ils rencontrent comme les atouts ou contraintes qu'ils mettent en évidence, nous permettront d'améliorer notre action, d'avancer en mettant mieux en évidence notre Communauté de Communes par une image adaptée et des conditions d'accueil améliorées. Maintenir ou développer les activités et les emplois est un enjeu fort pour nous qui sommes éloignés des centres urbains. Nous avons décidé d'agir de façon plus active, d'être plus présents, élus et entrepreneurs, dans la construction de notre avenir. La Zone d'activités des Grivelles est un premier site à valoriser, mais pas le seul. Le futur PLUi devra tenir compte de nos projets que nous voulons ambitieux, tout en restant réalistes.

Cette prise en compte de l'avenir économique de notre territoire nous a fait adhérer à Touraine Cher Numérique pour permettre l'accès au Très Haut Débit par le déploiement de la fibre optique sur la Communauté de Communes ; une nécessité aujourd'hui pour les entreprises. Ce sera une réalité dans les prochaines années. Des outils de communication pour valoriser la dynamique de notre territoire vont être mis en place, en particulier sur notre site Internet.

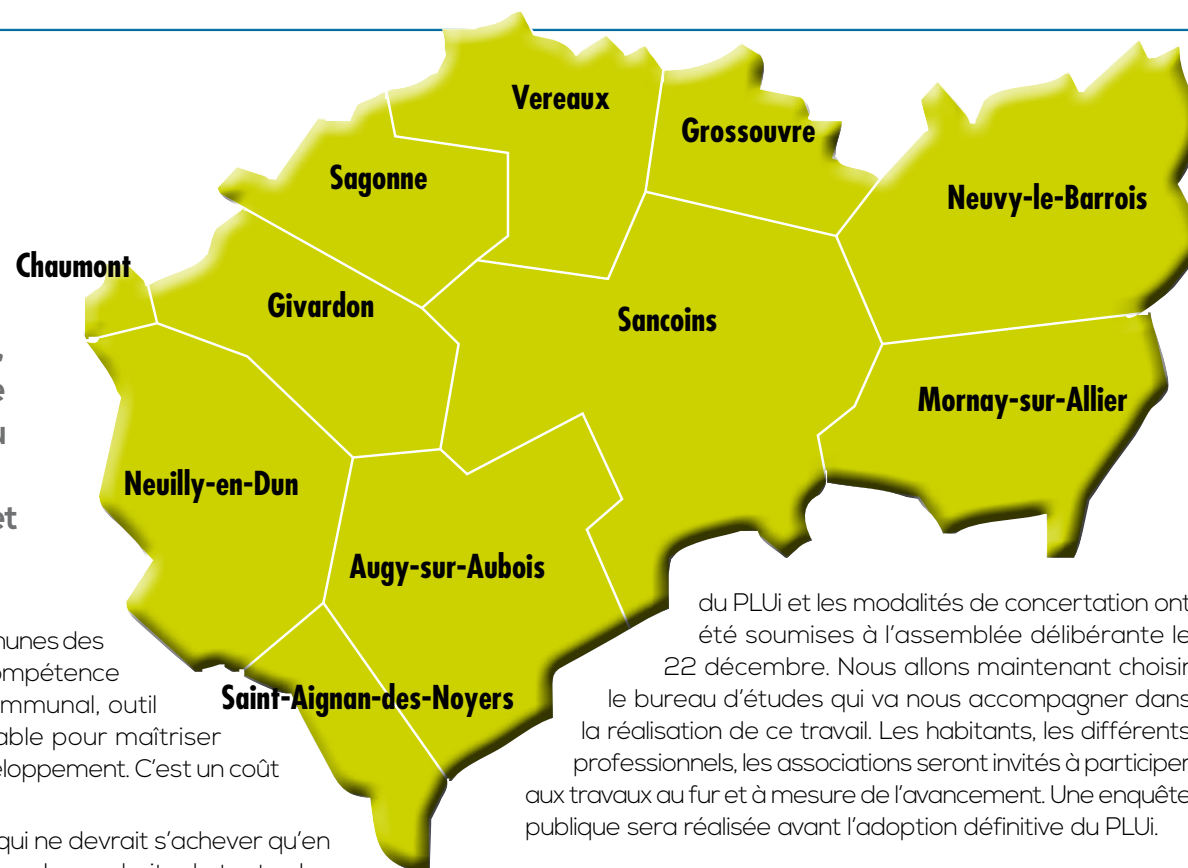
Le PLUi

Au 31 décembre 2015, les POS (Plan d'Occupation des Sols) en vigueur devenaient caduques, sauf si un Plan Local d'Urbanisme était engagé avant cette date. Au 1^{er} janvier 2016, Sancoins n'avait donc plus d'outil de planification et d'urbanisme.

Ceci a conduit la Communauté de Communes des 3 provinces à anticiper la prise de compétence PLU, afin de réaliser un PLU intercommunal, outil de planification et d'urbanisme indispensable pour maîtriser notre aménagement territorial et notre développement. C'est un coût prévisionnel d'environ 200 000 €.

La réalisation du PLUi est un vaste chantier qui ne devrait s'achever qu'en 2019. Très encadrée, la démarche doit intégrer les souhaits de toutes les communes, informer et faire participer les habitants en respectant tous les textes en vigueur, que ce soit dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement, ou encore de la protection des terres agricoles.

La première conférence des maires s'est réunie le 1^{er} décembre 2015, suivie du Comité de pilotage le 14 décembre 2015. Leurs propositions concernant les modalités de collaboration entre communes, les objectifs poursuivis



du PLUi et les modalités de concertation ont été soumises à l'assemblée délibérante le 22 décembre. Nous allons maintenant choisir le bureau d'études qui va nous accompagner dans la réalisation de ce travail. Les habitants, les différents professionnels, les associations seront invités à participer aux travaux au fur et à mesure de l'avancement. Une enquête publique sera réalisée avant l'adoption définitive du PLUi.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce PLUi par différents moyens : dans nos prochains bulletins et, entre autres, sur la rubrique dédiée au PLUi de notre site Internet.

Vous pouvez nous contacter pour toute demande, remarque ou suggestion concernant le PLUi sur l'adresse e-mail plui@cc3p.fr

LA VIE COMMUNAUTAIRE



Aides aux commerces et à l'Artisanat

Commerçants et artisans, vous souhaitez investir dans vos locaux, devantures ou dans des équipements professionnels, la Communauté de Communes des 3 provinces vous aide à hauteur de 20 % de vos investissements, avec un plafond de 6 000 €. Renseignez-vous avant tous travaux auprès de la Communauté de Communes.



Dossier de subvention à télécharger sur cc3p.fr



Compte-rendu sur la participation des élus aux conseils communautaires

En plus de 11 conseils communautaires, les élus ont participé à une cinquantaine de réunions, bureaux, commissions, comités de pilotage, réunions des maires.

L'étude et la préparation des dossiers, des projets, et du fonctionnement demande de l'investissement individuel. Les résultats sont là grâce à une bonne participation effective d'une majorité d'élus et malgré un certain laisser aller d'une minorité qui commence à apparaître.

Comme lors du 1^{er} bulletin, un compte-rendu de la participation réelle aux conseils communautaires vous est présenté pour vous faire percevoir la réalité et le degré d'implication de vos élus en 2015 :

- 16 délégués ont été présents au moins à 9 séances ;
- 8 délégués ont été présents à 7 ou 8 séances ;
- 5 délégués ont participé à 6 séances ou moins, dont 1 à 2 séances sur 11.

Cette année 2015 les commissions thématiques les plus sollicitées ont été celles concernant la petite enfance – jeunesse, avec la préparation de la 3^e Convention Territoriale Globale, signée en début d'année 2016 avec la CAF et le Conseil départemental, mais également celles concernant la voirie, l'urbanisme et l'environnement (fourrière animale, PLUi et Spanc). Bien sur les réunions concernant le fonctionnement et les finances ont été également très régulières.

L'ÉDITO

La loi NOTRe, Nouvelle Organisation Territoriale de la République, que nous vous annoncions dans la 1^{ère} édition du lien des 3 Provinces, a été votée. Si elle ne nous oblige pas à nous agrandir, par fusion avec des Communautés de Communes voisines, et ceci par dérogation, elle nous impacte malgré tout avec de nouvelles compétences que nous devons assumer. La première est le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) dès 2017, puis l'Assainissement collectif et l'Eau potable en 2020, en plus du tourisme, de l'assainissement non collectif et des déchets ménagers que nous avons déjà pris antérieurement, ainsi que d'autres que nous détaillerons ultérieurement.

Afin de conserver une certaine capacité à maîtriser le développement de notre territoire, nous avons anticipé la prise de compétence PLUi dès la fin 2015. C'est un vaste chantier qui nous engage jusqu'en 2019. Notre PLUi donnera un document d'urbanisme à toutes les communes du territoire et remplacera le Plan d'Occupation des Sols (POS) de Sancoins et les cartes communales d'Augy sur Aubois et de Givardon. Il portera le projet d'aménagement et de développement du territoire de la CdC des 3 provinces.

Ces derniers mois nous avons engagé des actions en direction de l'économie et de l'emploi, en particulier avec les Rendez-vous des Entrepreneurs. Ceci nous permet de réfléchir ensemble aux atouts et carences de notre Communauté de Communes. Je remercie ici tous les chefs d'entreprise qui veulent bien consacrer un peu de leur temps pour bâtir avec nous ce demain que nous désirons tous.

Vous trouverez dans la rubrique consacrée aux services, la présentation de ceux qui n'avaient pas été évoqués dans le précédent numéro, ainsi que leurs actualités et des éléments de compréhension de notre fonctionnement. Nous cherchons systématiquement à réduire nos charges de fonctionnement afin de dégager des moyens pour développer nos services. Après l'augmentation de notre fiscalité l'an dernier, qui n'était qu'un ajustement par rapport aux compétences prises les années précédentes, il nous faut agir plus et mieux sans nouvelles augmentations d'impôts...

Je souhaite développer la relation avec vous, grâce à ce bulletin, mais aussi par le site internet que nous allons améliorer et par des réunions publiques.

Paul Bernard

Président de la Communauté de Communes des 3 provinces

Les services techniques

Trois agents à temps non complet (1.80 ETP) veillent au bon fonctionnement du patrimoine de la collectivité.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES BÂTIMENTS

Il convient de maintenir propre et en bon état de fonctionnement l'ensemble des locaux et sites de la collectivité, qu'il s'agisse des biens dont nous sommes propriétaires ou locataires, pour assurer un accueil de qualité. Il en est de même pour les espaces verts, notamment ceux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ou de la ZA des Grivelles.



FOURRIÈRE ANIMALE

Le personnel qualifié accueille les chiens errants trouvés sur le territoire intercommunal. Le propriétaire peut récupérer son chien, selon les conditions définies par l'assemblée, durant 8 jours ouvrés ; au terme de ce délai, il est transféré à la S.B.P.A. située route de Pont Vert à Marmagne.

Tout chien repéré errant doit faire l'objet d'un signalement auprès du Maire de la commune sur laquelle se situe l'animal ; celui-ci le conduira à la fourrière animale.

Vous pouvez joindre le service par téléphone durant ses permanences, du lundi au vendredi de 10 h à 12 h.
Les vieilles sablières - Sancoins - 02 48 74 77 37
fourierecdc3p51@orange.fr
Vous pouvez consulter en ligne les fiches des chiens trouvés sur cc3p.fr/fourriere-animale/

L'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme Intercommunal a pour missions principales l'accueil et l'information, la promotion touristique du territoire, la commercialisation de produits touristiques, la coordination des interventions des divers partenaires locaux du développement touristique, la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique touristique locale.

L'équipe de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) des 3 provinces accueille tout au long de l'année la clientèle touristique et la population locale. Marine Duliège, agent d'accueil, assure la gestion de la documentation touristique (collecte, mises à jour, édition) et la diffusion des informations. Julie Ferrari, directrice de l'OTI, s'occupe du développement touristique, propose les actions de promotion et participe à la valorisation du territoire.



d'une carte et d'un guide touristiques du territoire, extension de la boutique (pots de miel de la Miellerie Lé Z'abeilles et jetons de service pour l'aire de camping-cars de Sancoins), organisation de rencontres avec les acteurs touristiques, etc.

Le nouveau programme d'action 2016-2018, qui s'inscrit dans la démarche de développement de l'OTI et de l'attractivité du territoire, est en cours de finalisation. Désormais, après avoir obtenu le label « Tourisme & Handicap » en 2013, l'OTI s'engage dans une démarche de classement en catégorie 3 pour mieux affirmer son rôle fédérateur dans l'action touristique locale.

Jusqu'au 30 avril, l'équipe de l'OTI vous accueille du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30. Le mercredi et samedi de 9h à 13h.

13, place du Commerce - Sancoins
02 48 74 88 34
tourisme-3provinces@orange.fr
Retrouvez toute l'actualité touristique du territoire sur : www.tourisme-3provinces.fr
Tourisme 3 Provinces



En 2015, ce sont 3 300 visiteurs qui ont été accueillis. L'Office de Tourisme, qui ne possède pas de compétence statutaire en matière d'animation, ne cesse de développer ses actions auprès du public et des professionnels du tourisme : installation du service wifi en accès libre et gratuit, modernisation de l'espace d'affichage, mise en place d'un panneau d'affichage au bord du canal de Berry à Sancoins, édition

Au 1^{er} mai l'OTI passera à l'heure d'été. Il sera ouvert du mardi au samedi, de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h, et le dimanche et jours fériés de 9h à 13h.

L'Espace Aquatique de l'Aubois

L'Espace Aquatique de l'Aubois (EAA) qui a accueilli 32 237 usagers en 2015, toutes entrées confondues (public, scolaire, activité, groupe), a su se renouveler avec l'ajout de nouvelles activités pour les vacances : l'aquapalming, les cours de natation pour tous et l'activité aquabike mise en place au mois de septembre. Les quatre aqua bikes disponibles à la pratique avec deux formules : location libre ou cours coaché, ont permis d'attirer de nouveaux usagers : vous êtes plus de 900 à les avoir utilisés en 2015 !

En 2016, l'EAA reconduit ses actions comme l'après-midi découverte du mois de juillet, opération portes ouvertes destinée à faire découvrir les activités proposées par l'EAA, et les manœuvres avec les pompiers de Sancoins, qui permettent au personnel de se préparer à tout type d'évènement pouvant survenir dans la structure. L'Espace Aquatique prévoit également quelques nouveautés comme l'organisation d'une journée de sensibilisation sur la noyade et l'acquisition de petit matériel pédagogique pour diversifier et faire évoluer les activités telles que l'aquagym ou les bébés nageurs. En interne, un audit d'accessibilité du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite sera réalisé.



En cours de réflexion : L'opération Savoir nager

L'enjeu de cette opération est d'offrir aux enfants la formation essentielle qui leur permet d'assurer leur propre sécurité en milieu aquatique et d'y pratiquer des activités en toute sécurité.

BON À SAVOIR

Une carte de séjour touristique est disponible pour les touristes séjournant en gîtes, chambres d'hôtes et hôtels du territoire intercommunal et leur permet de bénéficier du tarif réduit (destiné habituellement aux habitants) à l'entrée de la piscine. Elle a été envoyée à l'ensemble des hébergeurs du territoire pour qu'ils en fassent la promotion.



Rue Macé de la Charité - Sancoins - 02 48 76 85 79
espace.aquatique.aubois@orange.fr

La Bibliothèque

À la Bibliothèque Intercommunale, cette nouvelle année est placée sous le signe du numérique : livres, films, musiques, jeux vidéo... proposés en lien avec la Bibliothèque départementale du Cher.

Cette année encore la Bibliothèque Intercommunale vous propose des animations pour tous : conférences, ateliers d'éveil musical, « Bébés lecteurs » et « Heure du conte », et depuis quelques temps, le service de prêt de DVD, complété par une offre de vidéo à la demande. Retrouvez le programme sur le blog : <http://bibliotheque3provinces.blogspot.fr/>



HORAIRES D'OUVERTURE (jusqu'au 30 juin)

Lundi, mardi, vendredi : 15h30 - 18h
Mercredi : 10h - 18h
Samedi : 10h - 12h30 / 14h-18h

Place du Champs du puits
Sancoins - 02 48 77 50 71
bib.cdc3p@gmail.com
Bibliothèque Intercommunale des 3 Provinces

Le SPANC

Le SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif, est un service imposé par la Loi sur l'eau de 1992, modifiée en 2006, dans un but de protection de l'environnement.

Le SPANC a pour mission de diagnostiquer toutes les installations d'assainissement non collectif afin de vérifier leur état vis-à-vis des règles de conformité, de contrôler la conception, l'implantation et la réalisation des systèmes ANC neufs et de contrôler périodiquement leur bon fonctionnement et leur entretien régulier. Ce service n'est pas gratuit ; une taxe sur les contrôles et diagnostics est obligatoirement instaurée afin de couvrir les coûts engagés. Ceci est l'équivalent des taxes sur l'eau qui sont facturées aux habitants bénéficiant de l'Assainissement collectif. Le SPANC de la Communauté de Communes des

3 provinces, outre ses obligations légales qui vous font parfois réagir, tente de vous apporter quelques avantages, comme les vidanges à prix réduits. Vous pouvez obtenir tous les renseignements ou demander les vidanges de vos installations aux tarifs négociés auprès de Sylvie Laboureau, agent du SPANC de la Communauté de Communes, à spanc@cc3p.fr

Plus d'informations sur cc3p.fr/environnement/l'assainissement-non-collectif/

Vidanges
Nous avons passé un marché pour vos vidanges ; vous pouvez bénéficier de prix avantageux pouvant aller jusqu'à une baisse de 50% des prix habituellement rencontrés.

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

L'Accueil de Loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans toute l'année les mercredis et pendant les vacances scolaires. Nouveau : le mercredi, les enfants peuvent désormais être accueillis avec ou sans repas du midi.

En 2015, les activités et sorties organisées par l'équipe de l'ALSH ont fait voyager les enfants aux temps de la Préhistoire, de l'Antiquité et du Moyen-Âge, avant de les plonger dans l'univers artistique. Les comédies musicales étaient à l'honneur et ont donné vie à deux



LE SITE MACÉ DE LA CHARITÉ



spectacles réalisés et exécutés par les enfants au cours de l'été.

Les mercredis du dernier trimestre ont été consacrés au projet intergénérationnel avec les résidents de l'Ephad sur la création d'une fresque pour la piscine.

Cette année, Jules Verne et les Fables de La Fontaine sont les thèmes sur lesquels les enfants vont développer leur imagination...



Calendrier de clôture des inscriptions en 2016

- > pour les vacances d'avril : vendredi 25 mars 2016
- > pour juillet : vendredi 24 juin 2016
- > pour août : mercredi 13 juillet 2016

Tarifs : à la journée par enfant (repas à la cantine du collège et goûter compris).

Quotient familial (QF)	Journée		1/2 journée / repas compris		1/2 journée / sans repas		Dont aide de la CAF à déduire
	CDC	Hors CDC	CDC	Hors CDC	CDC	Hors CDC	
QF < 339	6,00 €	8,00 €	4,00 €	6,00 €	3,00 €	5,00 €	5,00 €
339 ≤ QF < 585	7,00 €	9,00 €	5,00 €	7,00 €	4,00 €	6,00 €	3,00 €
585 ≤ QF	8,00 €	10,00 €	6,00 €	8,00 €	5,00 €	7,00 €	-

*Quotients 2015 - sous réserve de modifications en 2016.

Nos partenaires sans qui ces actions ne seraient pas possibles

Rue Macé de la Charité - Sancoins
02 48 74 08 06
accueilloisrcc3p@orange.fr
Retrouvez-nous sur : cc3p.fr/enfance

LE RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS

Parents employeurs et assistant(e)s maternel(le)s

Pour la participation des enfants aux matinées d'éveil, une autorisation écrite est nécessaire (à fournir à l'assistant(e) maternel(le)) ainsi que la signature du règlement de fonctionnement. Ces deux documents sont téléchargeables sur le site internet, ou à récupérer auprès de l'animatrice.

Jennifer Soares, éducatrice de jeunes enfants diplômée d'État, est la nouvelle animatrice du RAM. Elle a travaillé à Saint-Amand-Montrond avant de rejoindre notre collectivité au mois de janvier 2016.



Les horaires de permanence du relais restent inchangés :

	PÉRIODE SCOLAIRE	VACANCES SCOLAIRES
Lieu	Accueil de loisirs Rue Macé de la Charité 18600 Sancoins	Hôtel communautaire 21, rue de l'ancienne gare 18600 Sancoins
Téléphone	02 48 77 09 25	02 48 80 09 28
Permanences administratives et téléphoniques	Lundi : 09h30 - 12h Jeudi : 16h - 18h Vendredi : 13h - 16h	Lundi : 09h30 - 12h Jeudi : 13h - 18h Vendredi : 13h - 16h

Le planning des ateliers est disponible sur le site internet : cc3p.fr/enfance/relais-dassistants-maternels/

Rue Macé de la Charité Sancoins
02 48 77 09 25
ram.cc3p@orange.fr

Le projet Jeunes

Qu'est-ce que c'est ? Des sorties et journées thématiques à destination des adolescents (13/17 ans).

Le succès de l'Été sportif et culturel, organisé en partenariat avec le Comité départemental du sport en milieu rural, nous encourage à développer les actions en faveur des adolescents et à leur proposer des activités ludiques et sportives tout au long de l'année. **Suivez l'avancée du projet sur le site cc3p.fr et renseignez-vous auprès de l'ALSH pour les inscriptions !**

Des choix contraints pour le maintien de l'équilibre budgétaire

Le budget primitif 2015 voté le 8 avril dernier s'équilibrait à 1 831 987 € en fonctionnement et 1 317 467 € en investissement. Au cours de l'année des décisions modificatives l'ont porté à : 1 843 040 € en fonctionnement et 1 320 391 € en investissement.

Bien que l'année se soit clôturée dans une situation excédentaire, la prudence reste d'actualité pour la préparation du budget 2016, dans un contexte toujours plus contraint ; baisse des dotations de l'État, transferts de compétences impliquant un transfert de moyens mais aussi de charges, etc.

Les principales subventions et dotations perçues par la CdC en 2015

> En fonctionnement :

82 408,85 € pour les services RAM / ALSH et la politique jeunesse dont :

- 70 975,50 € de la CAF du Cher.
- 11 433,35 € de la MSA Beauce Cœur de Loire.
- 2 000 € au titre du Projet culturel de territoire (Conseil départemental).
- 3 840 € au titre des transports scolaires (Conseil départemental).
- 7 819 € au titre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (État).



Du DOB au budget : des arbitrages délicats

Nos élus communautaires, conscients de l'effort demandé au contribuable l'an passé, souhaitent ne pas augmenter les taux d'imposition en 2016, ce qui impliquera de définir les priorités et d'opérer des choix de développement.

Le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu début mars constitue une étape non obligatoire pour notre collectivité (qui ne compte pas de commune de plus de 3 500 habitants) mais fondamentale. C'est au regard du bilan d'activité de l'année 2015 que les élus ont établi la ligne de conduite de la CdC pour 2016, dans ses objectifs et dans ses actions, avec le souci d'apporter à la population le service de qualité qu'elle mérite.

Début avril, les élus voteront le Compte-administratif 2015 de la Communauté de Communes et le Budget Primitif 2016, traduction financière de ces orientations.

Retrouvez toutes les décisions du conseil communautaire sur : <http://cc3p.fr/actes-administratifs/>

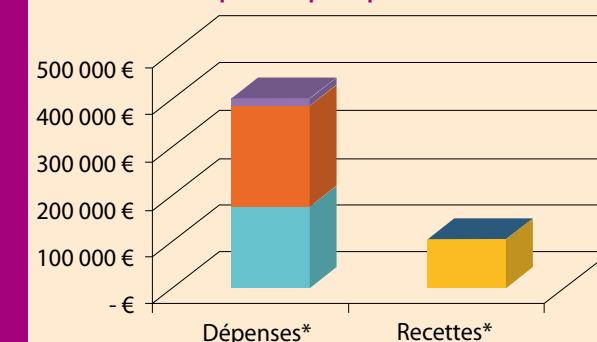
ZOOM SUR...

L'ESPACE AQUATIQUE DE L'AUBOIS

Au budget 2015, l'Espace Aquatique représentait :

- 402 202 € de dépenses de fonctionnement réelles* (soit 29,81 % du budget principal de la CdC*) pour 102 150 € de recettes* (soit 7,57 % du budget principal de la CdC*) ;
- 43 835 € de dépenses d'investissement réelles* (soit 3,48 % du budget principal de la CdC*).

Les crédits alloués en fonctionnement à l'Espace Aquatique en 2015



- Autres produits de gestion courante
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Charges financières
- Charges de personnel
- Charges à caractère général

*Hors Dépenses et Recettes d'ordre

Le Schéma de mutualisation de services

L'élaboration du schéma de mutualisation est désormais une obligation légale, instaurée par la Loi NOTRe du 7 août 2015. Bien qu'elle ne soit pas assortie de sanction en cas de non application, il s'agit d'une incitation faite aux communes et aux intercommunalités à mieux maîtriser l'évolution des effectifs du bloc local. Cette réflexion demeure en effet nécessaire en ce qu'elle permettra d'établir de nouveaux outils et un nouveau mode de fonctionnement dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

Les élus communautaires, lors de la séance du 22 décembre 2015, ont approuvé le rapport de mutualisation préalablement soumis au vote des conseils municipaux des communes membres de la CdC. Les orientations et propositions d'actions pour cette année ont été étudiées également lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

QUELQUES EXEMPLES DE MUTUALISATION

Groupement de commande pour l'achat de fournitures administratives, réalisation d'un inventaire des besoins en formation du personnel, création d'un vivier de candidatures partagées, etc.

V Projets en réflexion

La modernisation de la Bibliothèque

Dans le cadre du Projet Culturel de Territoire, la place privilégiée de notre Bibliothèque a parfaitement été mise en évidence. Comme toutes les bibliothèques, elle doit s'adapter à la clientèle jeune pour qui le livre classique n'est pas toujours la première porte d'entrée.

Afin de maintenir un bon renouvellement des usagers fréquentant cette bibliothèque, il nous faut la moderniser, y développer le numérique, en faire un lieu de vie et d'échanges. Dans cette optique, une commission est allée étudier des médiathèques récentes dans des villes de notre importance.

Nous allons affiner cette étude en 2016, choisir un maître d'œuvre, afin de préparer un projet définitif en fin d'année pour une réalisation éventuelle de travaux en 2017-18.

V Projets en réalisation

Les Spectacles culturels avec la CdC du Pays de Néronde



Consciente de l'impact de la culture sur l'attractivité de notre territoire, la CdC a engagé une politique culturelle basée sur la complémentarité et la mutualisation de moyens.

La Communauté de Communes s'en lance en 2011 dans la démarche. Le Projet Culturel de Territoire comprend désormais deux volets : le Contrat Culturel de Territoire avec le Conseil départemental du Cher signé en 2016, et le soutien aux Projets artistiques et culturels de territoire (P.A.C.T.) par la Région, dont l'un des axes est la mise en place d'une programmation de saison. En ce sens, un rapprochement s'est engagé avec la Communauté de Communes du Pays de Néronde dans le cadre d'une convention de partenariat.

En 2016, sont prévus deux événements :

■ **Pierre Aucaigne. Samedi 2 avril 2016 à 20h30 à la salle Oscar Méténier de Sancoins.**

Pierre Aucaigne est définitivement un phénomène. Retrouvez-le dans un spectacle époustoufflant, jonglant au milieu de ses personnages mythiques :

le gréviste, Momo, un cuisinier modèle, Fernand le maître-chien redoutable... sans oublier l'indétrônable directeur de théâtre Gilles Patrick Sabailon. Une soirée qui s'annonce jubilatoire !

Tarifs : 10€ / 6€*

*Tarif réduit pour les moins de 18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi (sur justificatif).

■ **Anne Roumanoff. Jeudi 26 mai 2016 à 20h à Nevers.**

Prenez place dans le bus ! Direction la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre, pour assister au spectacle d'Anne Roumanoff. La tornade rouge revient sur scène, dans un tout nouveau show, avec une foule de personnages plus délirants les uns que les autres. Tarif : 35 € (au lieu de 40 €)

Départ du bus à 18h45 de Sagonne. Arrêts à Mornay-sur-Allier et Sancoins. Arrivée à Nevers à 19h40.

Sens retour, départ vers 22h de Nevers. Sancoins, Mornay-sur-Allier et Sagonne desservies.

Renseignements et inscriptions à la Bibliothèque Intercommunale.



Que sont devenus les projets en réflexion il y a 6 mois ?

Dans le précédent numéro nous vous faisons part de 4 projets en réflexion :

- **Les boucles cyclables :** elles seront utilisables pour l'été 2016.
- **Le Très Haut Débit :** nous avons adhéré à Touraine Cher Numérique afin de nous inscrire dans le plan de déploiement de la fibre optique qui deviendra une réalité dans les prochaines années.
- **Les bornes de chargement pour les véhicules électriques :** nous avons décidé de nous engager dans le projet porté par le Syndicat départemental d'Énergie du Cher. Une borne sera installée à Sancoins dans les prochains mois.
- **Le portage des repas scolaires :** toutes les écoles maternelles et primaires du territoire de la CdC ont décidé de s'approvisionner pour leurs repas auprès du collège de Sancoins. Par contre, chaque regroupement scolaire viendra lui-même chercher ses repas. Le transport des repas ne se fera donc pas par la Communauté de Communes.

